

**SEVADEC**  
**Syndicat mixte pour l'Élimination et la**  
**Valorisation des Déchets ménagers du**  
**Calaisis**

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	12

\*\*\*\*\*

**Extrait du Registre des Délibérations**

*L'an deux mille vingt-deux et le lundi 30 mai à 15h00, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 24 mai 2022, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.*

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Véronique DUMONT-DESEIGNE, Isabelle MUYS (suppléante de M. MIGNONET), Corinne NOEL, Messieurs Guy ALLEMAND, Guy BEGUE (suppléant de M. AGIUS), Marc BOUTROY, Marcel BRAULLE, Charles COUSIN, Gérard GRENAT, Michel HAMY, Claude KIDAD, Jacques LOUCHEZ.

**ETAIENT EXCUSES :**

Mesdames Natacha BOUCHART, Messieurs Emmanuel AGIUS (suppléé par M. BEGUE), Bruno DEJONGHE, Bruno DEMILLY, Yves ENGRAND, Pascal GAVOIS, Olivier MAJEWICZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN, Philippe MIGNONET (suppléé par Mme MUYS), Antoine PERALDI.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Charles COUSIN

**F2-05-2022 : MARCHÉ DE TRANSFERT, DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DE DECHETS MENAGERS D'EMBALLAGES MENAGERS ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE DURANT LA PERIODE DE MODERNISATION DU CENTRE DE TRI - LANCEMENT DE PROCEDURE**

Rapporteur : Monsieur Gérard GRENAT, Vice-président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que le SEVADEC a lancé, en 2022, un marché négocié concernant des travaux de modernisation du centre de tri rendus nécessaires dans le cadre du passage à l'Extension des Consignes de Tri.

Pendant cette période de travaux, qui devrait se terminer début 2023, le SEVADEC va se trouver dans l'impossibilité de traiter des déchets d'emballages ménagers sur son Pôle de Valorisation des Emballages (P.V.E.).

Le SEVADEC se voit donc dans l'obligation de réceptionner les déchets d'emballages sur le centre de transfert situé rue de Toul à Calais afin d'y réaliser une rupture de charge, puis un transport vers une autre unité de traitement en capacité d'accueillir, de prendre en charge et de valoriser l'ensemble de ces déchets.

Il convient, au vu du montant estimé par les services du SEVADEC, de lancer une mise en concurrence selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique.

Le marché sera alloté de la manière suivante :

- lot n° 1 : transfert des déchets d'emballages ménagers,
- lot n° 2 : transport des déchets d'emballages ménagers et des refus de tri,
- lot n° 3 : traitement des déchets d'emballages ménagers.

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 23 mai 2022, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à lancer une procédure concernant un marché destiné au transfert, au transport et au traitement de déchets ménagers d'emballages ménagers issus de la collecte sélective durant la période de modernisation du Centre de Tri (3 lots).

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,*

*Pour Copie Conforme,  
Le Président,*

SEVADEC  
02101  
CEDEX

Décision rendue exécutoire  
Le 01/06/2022  
Certifié exact  
L'ordonnateur.